

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78**

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etai</u> <u>présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GRÉGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etai</u> <u>excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de</u> <u>procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de</u> <u>suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire</u> <u>de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de</u> <u>présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de</u> <u>votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Le Président accueille les délégués et les remercie de leur présence, pour ce conseil de rentrée où l'assemblée aura à statuer sur des sujets importants pour le devenir du territoire, notamment le Pacte fiscal et Financier et le devenir du Parc de Haye.

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Désignation du secrétaire de séance : **Guy SCHILLING**.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer les délibérations inscrites à l'ordre du jour, la parole est donnée à **Laurent GUYOT**, qui fait un rapide point d'étape sur le dossier de l'eau et sur l'actualité réglementaire. La loi du 03 août 2018 a entériné la possibilité, pour une minorité de blocage (au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population), de faire obstacle au transfert obligatoire de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020. Les communes doivent se prononcer avant le 1^{er} juillet 2019. Dans ce cas, le transfert est repoussé au maximum au 1^{er} janvier 2026. Cela étant, après le 1^{er} janvier 2020 l'organe délibérant de la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de cette compétence par la communauté. Les communes membres peuvent toutefois de nouveau s'opposer à cette délibération, par le jeu de la minorité de blocage.

Laurent GUYOT remercie les communes qui se sont très largement mobilisées pour rendre un 1^{er} avis. A ce jour, le seuil de 25% des communes opposées au transfert est dépassé, mais pas le seuil de population puisqu'elles représentent un peu moins de 10% de la population totale de la CC2T. Cette première expression des avis des communes donne une tendance et invite à organiser un échange avec les Maires afin qu'ils puissent faire valoir les raisons qui à ce stade conduisent leurs conseils municipaux à refuser le transfert.

Laurent GUYOT rappelle que la prise en charge de cette compétence à l'échelle intercommunale a notamment pour objet de prendre en compte au bon niveau la problématique de la sécurisation de la ressource pour les générations futures. Cela étant, la communauté de communes a à cœur d'être un territoire où l'on s'écoute et où œuvre le processus démocratique. Il n'est donc pas question de passer en force et il importe plutôt d'entendre les raisons de ces votes défavorables afin, si possible, de rassurer les élus sur les sujets qui leur tiennent à cœur comme le prix de l'eau ou encore les enjeux qui sous-tendent ce transfert de compétence.

Il est possible de changer d'avis dans les mois à venir et de prendre cette compétence au niveau intercommunal en 2020. Il est aussi possible de repousser le transfert et d'approfondir le sujet pour que le territoire soit prêt. Au plus tard, la compétence sera transférée de droit en 2026. Quelque soit le calendrier, cela n'empêchera pas les entités existantes (communes, syndicats...) de travailler ensemble, y compris pour trouver des pistes de mutualisation.

C. MANET fait valoir que dans la mesure où la minorité de blocage n'est pas atteinte, il est souhaitable de prendre la compétence, puisqu'une large majorité de communes se sont prononcées en sa faveur.

F. CHARTREUX confirme que, juridiquement c'est possible, mais le souhait est de prendre cette compétence dans de bonnes conditions de compréhension et d'adhésion.

D. PERRIN souhaitant savoir ce qui bloque les communes opposées au transfert, **F. CHARTREUX** indique que le sujet sera examiné de façon approfondie en commission des Maires, en prenant le temps d'échanger et, si possible, de lever les blocages. Il fait également valoir que si les raisons de ces votes négatifs sont liées au sujet lui-même (craintes sur le prix, l'organisation, la gouvernance...), elles seront entendues. En revanche, si elles sont, pour certaines communes, avant tout l'expression d'un vote « anti-communauté », il n'aura pas d'état d'âme pour passer outre.

2018-05-01- PACTE FISCAL ET FINANCIER ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES MEMBRES – ACTE 1

Les grands attendus du 1^{er} acte de ce pacte financier et fiscal sont présentés par **Philippe MONALDESCHI** et **Fabrice CHARTREUX**, ce dernier soulignant qu'il s'agit d'une 1^{ère} étape plutôt satisfaisante, sachant que le souhait d'un tel pacte a été émis pour la 1^{ère} fois en 2012.

Il ajoute que le travail va continuer, afin d'approfondir les pistes qui ont commencé à être lancées, comme celle d'un partage de la fiscalité foncière communale pour les implantations nouvelles situées sur les ZAE communautaires. Sur ce sujet, une délibération sera proposée au conseil communautaire du mois de décembre prochain, certains points méritant encore d'être vérifiés en lien avec la DDFIP. Le Président conclut en remerciant les délégués pour les échanges constructifs et leur investissement sur ce sujet, notamment lors du

séminaire du mois de juin, ce qui a largement contribué à bâtir ce 1^{er} acte d'un pacte financier et fiscal dont l'objet est de contribuer à la solidarité et donc à la force du territoire.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Madame LALANCE (ayant la procuration de Christine THERMINOT) et Monsieur BOULANGER s'abstenant.

2018-05-02- FONDS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES COMMUNES AU TITRE DES ACTIONS DE PETITE ENFANCE / JEUNESSE

Questions et observations de l'assemblée :

A. MAGNIER souhaitant avoir des précisions sur les bénéficiaires du versement de ce fonds, **D. PICARD** rappelle que le fonds de solidarité est exclusivement versé aux communes, sur présentation de justificatifs de dépenses. Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-03- CONVENTION AVEC LA VILLE DE TOUL CONCERNANT LA REPARTITION DU PRODUIT DES FORAITS POST STATIONNEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-04- AVENANT N° 03 DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-05- PLAFONNEMENT DE LA PART FIXE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-06- MODIFICATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Questions et observations de l'assemblée :

C. MANET souhaitant savoir si les gîtes ruraux sont recensés et qui prélèvent leur taxe de séjour, **A. HARMAND** confirme qu'ils sont recensés, que le calcul de la taxe de séjour se fait via la plateforme de réservation, qui reverse ensuite à la collectivité le produit de la taxe de séjour collectée.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-07- TRANSFERTS DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PATRIMOINE DES COMMUNES DE L'EX-CC2H

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-08- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-09- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-10- COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande prises par le Président ou son représentant.

2018-05-11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Questions et observations de l'assemblée :

Après une présentation de la délibération par **Roger SILLAIRE, C. MANET** fait part de son étonnement devant cette décision de recrutement, alors qu'il était question d'étudier le devenir du ST2i dans le cadre d'une commission spécifique dont il est membre. Il ajoute qu'il n'est pas d'accord avec l'idée de séparer l'activité du chantier d'insertion de celle du service technique, car l'intérêt est justement d'apprendre aux agents en insertion les métiers existant au sein du service technique.

G. LIOUVILLE indique sur ce point que le chantier d'insertion aide en effet les personnes à remettre le pied à l'étrier dans le monde du travail, mais que le plus souvent elles s'orientent ensuite vers des métiers qui n'ont rien à voir avec ceux pratiqués au sein du service technique. Il ajoute que contrairement à ce qui se pratiquait par le passé, aujourd'hui la collectivité ne peut plus choisir les profils des agents qui sont recrutés sur un emploi d'insertion.

F. CHARTREUX rappelle que l'objet de la délibération ne porte pas sur l'organisation du ST2i, mais sur le recrutement d'un cadre pour diriger ce service, compte tenu de l'évolution conséquente du territoire, des compétences de la communauté et donc de l'étendue des missions confiées au ST2i. Quant à la commission, elle existe toujours, deux réunions ont déjà eu lieu et d'autres seront organisées pour continuer à enrichir la réflexion sur l'évolution du ST2i face aux attentes du territoire. Répondant à plusieurs remarques qui lui ont été faites par ailleurs, le Président précise que cette décision de recrutement ne remet en rien en cause les missions assumées aujourd'hui par le responsable du service technique, qui est un maillon essentiel et qui est particulièrement apprécié par les Maires. Cela étant, ce service, qui a évolué avec le temps, a besoin d'une organisation plus cadrée et d'un directeur, à l'instar de ce qui existe pour le centre aquatique qui bénéficie aussi des compétences d'un directeur. Le futur directeur du ST2i aura à assumer des missions de management, d'organisation, de gestion, de programmation de chantier, mais également contribuer à définir les orientations pour l'évolution de ce service.

C. MANET considère que, vu le profil décrit, il sera difficile de trouver la bonne personne dans la fonction publique, ce à quoi **F. CHARTREUX** répond que ce type de poste existe dans beaucoup de collectivités publiques.

A. COCUSSE faisant valoir son désaccord sur cette décision, qui va placer l'actuel responsable en position secondaire, **F. CHARTREUX** rappelle que ce responsable est en fin de carrière et que ses missions vont être recentrées sur les missions pour lesquelles il est particulièrement compétent.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur COCUSSE ayant la procuration de Monsieur FABING votant contre, Monsieur MANET s'abstenant.

2018-05-12- CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE AVEC L'EPFL SUR LA ZA DU PARC DE HAYE A VELAIN EN HAYE

L'historique de ce dossier et ses perspectives d'évolution sont présentées par **F. CHARTREUX** et **JP COUTEAU**, qui soulignent que la collectivité est très vigilante sur le montage financier de cette opération, même si la zone génère chaque année environ 1,7 M€ de loyers.

Concernant les travaux, des aides de l'Etat vont être sollicitées très prochainement, notamment parce que ces travaux ont été sous-estimés au moment de la vente par l'ONF à l'EPFL.

La charge résiduelle pour la collectivité est estimée à 4M€, qui sera soldée sur un étalement de 20 ans, à comparer avec le déficit d'environ 2M€ sur Kléber, étalé sur 10 ans.

Le portage par EPFL permet d'assurer une période transitoire durant laquelle est bâti un plan d'affaire et un programme prévisionnel de travaux.

Ils rappellent que l'objectif est d'investir, dans la durée, pour réhabiliter cette zone sur laquelle rien n'a été fait depuis longtemps, afin de fidéliser les entreprises et d'attirer de nouvelles implantations.

Questions et observations de l'assemblée :

G. BOULANGER demandant quels travaux vont être faits par l'EPFL d'ici mars 2020, **F. CHARTREUX** précise que la consigne donnée à l'EPFL est de réaliser le minimum indispensable, afin non seulement de maîtriser les dépenses et de diminuer ainsi le prix de cession du foncier à la CC2T, mais aussi de laisser la collectivité décider ensuite quels travaux et à quel rythme elle les mettra en œuvre, car le Parc de Haye ne doit pas à lui seul paralyser la capacité d'investissement de la CC2T qui mène par ailleurs d'autres opérations et assume des charges lourdes. **JP COUTEAU** ajoute que la CC2T injecte aujourd'hui 200 K€/an sur le site Kléber et qu'elle continuera à injecter la même somme, sur 20 ans, pour le Parc de Haye.

P. MATTEUDI fait valoir qu'il est assez confiant sur le montage financier présenté mais s'interroge sur le risque potentiel de découverte d'une pollution. Dans ce cas, qui en assumera le coût ? **F. CHARTREUX** rappelle que c'est la règle du pollueur-payeur qui prévaut et qu'en cas de pollution due à l'activité passée sur la zone, la collectivité se retournera contre l'Etat. Cela étant, les analyses déjà faites sur les terrains identifiés pour être vendus concluent à l'absence de pollution sur ces terrains, mais il faut effectivement rester très prudent sur ce sujet.

M. JOUBERT souhaitant savoir si une expertise juridique de la vente de cette zone à la collectivité, particulièrement sur cette problématique de responsabilité en cas de découverte de pollution, sera faite, **F. CHARTREUX** précise que l'acte de vente de l'EPFL à la CC2T comprendra une clause environnementale conforme à la réglementation en vigueur et que cette clause pourra en effet être expertisée.

A. MAGNIER note que l'Etat et l'ONF s'en sortent bien au final, avec toutes les recettes encaissées au fil des ans grâce aux loyers et quasiment aucune dépense injectée dans la zone, dont la charge va revenir à la collectivité.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-13- CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE AVEC L'EPFL SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-14- ZAC KLEBER – AGREMENT DE CESSION

Questions et observations de l'assemblée :

M. PILOT demandant le nombre d'emplois recréés sur la ZAC Kléber après la fermeture de l'usine, **F. CHARTREUX** indique qu'on dénombre aujourd'hui environ 250 salariés et que l'ambition est d'aller jusqu'à 350.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-15- AGREMENT DE CESSION - ZAC CROIX SAINT NICOLAS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-16- ESPACE DU GENIE - REMISE D'EQUIPEMENTS PUBLICS DU SECTEUR NORD (THOUVENOT-BAUTZEN ET BATIMENT 001)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-17- PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI – CONVENTION CADRE ENTRE LA REGION GRAND EST ET LE TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-18- CONVENTION AVEC LA REGION GRAND EST FISAC APPEL A PROJET (TRANCHE 3)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-19- ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHARMES-LA-COTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-20- ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE DOMGERMAIN

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-21- ACQUISITION A TITRE GRATUIT - PARCELLE A PAGNEY-DERRIERE-BARINE MENANT AU BASSIN DE RETENTION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-22- ACCEPTATION DE LA RETROCESSION DES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES DU LOTISSEMENT DE LA CORVEE SUR LA COMMUNE DE SEXEY-LES-BOIS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-23- RETROCESSION DES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES DU LOTISSEMENT PVR DES HENRIOTTES SUR LA COMMUNE DE CHAUDENEY-SUR-MOSELLE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-24- AVENANTS AUX CONVENTIONS SIGNEES AVEC LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE MEURTHE ET MOSELLE POUR LA MISSION RECYCLAGE DES BOUES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-25- AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « LES PELOUSES DU TOULOIS »

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-26- MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU TISSU ASSOCIATIF

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-27- SUBVENTIONS POUR LE PROJET AGRICULTURE - APICULTURE : 2 MONDES QUI S'IGNORENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-28- MODIFICATION DES STATUTS SDE 54

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-29- SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE « ACTION CŒUR DE VILLE »

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-30- COMMUNE DE BRULEY : ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En complément de la présentation faite par **JP COUTEAU, C. MANET** indique qu'il s'agit de la 3^{ème} révision du PLU de la commune, qui s'adapte ainsi aux évolutions des projets communaux. La particularité cette fois est que la révision a commencé par une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU), ce qui a donné un sens et une orientation particulière à la réflexion, avec des préoccupations environnementales et la réduction de certaines surfaces constructibles, en cohérence avec le SCOT.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-31- COMMUNE DE TREMBLECOURT : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-32- COMMUNE DE NOVIANT AUX PRES : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-33- COMMUNE DE BICQUELEY : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-34- COMMUNE DE DOMEVRE-EN-HAYE : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-35- INSTAURATION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE TREMBLECOURT

Questions et observations de l'assemblée :

S. ZUFFELLATO demandant pourquoi une délibération similaire n'a pas été prise pour la commune de Domèvre-en-Haye, **JP COUTEAU** indique qu'il s'agit ici d'une commune qui passe de POS en Plu. Pour Domèvre-en-Haye, qui était déjà en PLU, le nécessaire a déjà été fait pour la re-délégation du droit de préemption urbain.

C. MANET demandant par ailleurs si une construction en zone UX est nécessairement considérée comme ayant une vocation économique, **JP COUTEAU** précise que s'il s'agit d'un projet de création ou de développement d'une activité économique, le DPU sera exercé par la communauté de communes au nom de sa compétence. En revanche, s'il s'agit d'un projet à vocation d'habitat, c'est la commune qui exerce le DPU.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-36- INSTAURATION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE NOVIANT-AUX-PRES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-37- INSTAURATION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE BICQUELEY

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-05-38- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2018-05-39 – MOTION LIGNES GRANDE VITESSE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués et clôt la séance.

ANNEXE : CALENDRIER

	oct-18		nov-18		déc-18
1		1		1	
2	Com Mobilité	2		2	
3		3		3	
4		4		4	
5		5		5	
6		6		6	CLECT
7		7	CLECT	7	
8		8	com éco +petite enfance	8	
9		9		9	
10		10		10	
11	Réunion des Maires fibre & Multipole + COPIL/COTECH EAU	11		11	
12		12		12	COPIL PLUI
13		13	com OM	13	Conseil communautaire
14		14		14	
15		15	com urba + SP + assainissement	15	
16	Inauguration rues PERNIN et FRENOT	16		16	
17		17		17	
18	COPIL PLUI	18		18	
19		19		19	REUNION MAIRES PLUI
20		20		20	
21		21		21	
22		22		22	
23		23		23	
24	COPIL/COTECH EAU	24		24	
25		25		25	
26		26		26	
27		27		27	
28		28		28	
29		29	Com des Maires	29	
30		30		30	
31				31	